

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Logement

Achat immobilier

[Achat d'un terrain,](#)

[Achat ou vente d'un logement](#)

Aides financières

[Aides personnelles au logement,](#)

[Aide pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location](#)

[Aides au paiement des factures : eau, téléphone, électricité, gaz](#)

[Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat](#)

Location immobilière

[Devenir locataire d'un logement privé,](#)

[Accéder à un logement social,](#)

[Contrat de location \(bail\),](#)

[Loyer,](#)

[Obligations du bailleur,](#)

[Obligations du locataire,](#)

[Fin du bail](#)

Expropriation – Préemption

[Expropriation,](#)

[Droit de préemption urbain \(DPU\)](#)

Protection et sécurité de l'habitat

[Risques sanitaires et sécurité du logement,](#)

[Diagnostic immobilier](#)

Urbanisme

[Autorisations d'urbanisme,](#)

[Travaux](#)

Copropriété

[Organisation,](#)

[Documents,](#)

[Charges,](#)

[Assemblée générale des copropriétaires,](#)

[Droits des copropriétaires,](#)

[Copropriété en difficulté](#)

Vie pratique dans un logement

[Vie pratique dans sa maison,](#)

[Nuisances de voisinage,](#)

[Déchets](#)

Et aussi...

- [Assurance habitation](#)
- [Hébergement des personnes âgées](#)
- [Hébergement d'une personne en situation de handicap](#)
- [Hébergement social](#)

Comment faire si...

[Je déménage en France](#)

[J'achète un logement](#)

Plus

d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 12

mail



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00